

RAPPORT N° 05/5-01
au Conseil Municipal

OBJET

COMPTE ADMINISTRATIF 2004
BUDGET PRINCIPAL

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen et à votre approbation le Compte Administratif / Budget principal pour l'exercice 2004.

Les résultats du CA s'élèvent :

- * pour la Section de Fonctionnement à + 26 547 172,07 euros,
- * pour la Section d'Investissement à - 13 932 906,45 euros,

soit un solde d'exécution de 12 614 265,62 euros, identique à celui du Compte de Gestion du Receveur Municipal.

Je vous demande donc d'adopter le Compte Administratif / Budget principal de l'exercice 2004.

Les commentaires qui accompagnent le CA figurent dans la note de présentation ci-jointe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



René-Paul VICTORIA

NB Les états des restes à réaliser en dépenses et en recettes sont consultables auprès de la Direction de la Comptabilité / Hôtel de Ville / ascenseur est / 1er étage aux heures ouvrables de l'administration, ainsi qu'en cours de séance.

DELIBÉRATION N° 05/5-01
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 24 juin 2005

OBJET

COMPTE ADMINISTRATIF 2004
BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 05/5-01 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Jean-Jacques MOREL, 1er Adjoint, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE
(7 voix contre, dont 3 votes par procuration)

Décide de fixer ainsi qu'il suit les dépenses et les recettes du Budget principal pour l'exercice 2004

Recettes

Les recettes tant ordinaires qu'extraordinaires de l'exercice 2004 évalués par le Budget à	288 431 664,36
s'élèvent d'après les titres définitifs des créances à recouvrer à la somme de	347 545 648,52
de laquelle somme, il convient de déduire celle de	93 287 942,17
Au moyen de quoi, les recettes 2004 demeureront définitivement fixées à la somme de	254 257 706,35

Dépenses

Les dépenses créditées au Budget 2004 s'élèvent à	288 431 664,36
De cette somme, il faut déduire celle de	* 46 788 223,63

DELIBERATION N° 05/5-01

05/5-01

à savoir :

- crédits ou portions de crédits restés sans emploi
comme excédant le montant réel des dépenses 29 671 831,72
- dépenses non ordonnancées
avant la clôture de l'exercice 2004 17 116 391,91
- * somme égale à 46 788 223,63

Au moyen de quoi, les dépenses de 2004
demeureront définitivement fixées à la somme de 241 643 440,73

Conclusion

Les recettes de toute nature étant de 254 257 706,35
les dépenses de 241 643 440,73

il est constaté par conséquent
un excédent brut de clôture de 12 614 265,62
Compte tenu des restes à réaliser :

- . en Section d'Investissement
(15 892 073,44 – 11 499 009,89) + 4 393 063,55
- . en Section de Fonctionnement
(0 – 5 617 382,02) - 5 617 382,02

le résultat net s'élève à + 11 389 947,15

Toutes les opérations de l'exercice 2004 sont déclarées définitivement closes.

La présente Délibération sera jointe comme pièce justificative au Compte Administratif / Budget principal de l'exercice 2004.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 1^{er} JUIL. 2005

MAIRIE DE SAINT-DENIS DE LA REUNION
LE MAIRE DEPUTÉ-MAIRE

René-Paul VICTORIA

ARRETE DES SIGNATURES

11 Arrivée à 18h50 au Rapport
 n° 05/5-03 - N. CLAIN -
 21 Sortie du Rapport n° 05/5-
 01 au Rapport n° 05/5-04
 - P. SAHINA -
 42 minutes + 5 propositions

Nombre de membres en exercice
 Nombre de membres présents
 Nombre de suffrages exprimés
 Nombre de voix pour
 contre
 abstentions

55
 42
 42
 40
 0

Date de convocation du Conseil Municipal
17 juin 2005

C
 * 4 voix contre
 + 3 votes par
 proposition

Contre « Chapiteau de Séance »

Compte Administratif 2004 (Budget principal) présenté par le Député-Maire,
A Saint-Denis, le 24 juin 2005

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en cinquième séance annuelle,
A Saint-Denis, le 24 juin 2005

Les membres du Conseil Municipal
soussignés

COMMUNE DE SAINT-DENIS
BUDGET PRINCIPAL 2004

Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu - de la transmission en Préfecture, le
- de la publication, le

Fait à Saint-Denis, le